



COMMUNE DE SONCEBOZ-SOMBEVAL

Procès- verbal de l'Assemblée municipale ordinaire du lundi
4 décembre 2023 à 19.00 heures à la halle de gymnastique

PRÉSENCES :

Bureau des assemblées Présidence M. [REDACTED]
 Secrétaire Mme [REDACTED]

Conseil municipal Maire M. [REDACTED]
 Vice-Maire Mme [REDACTED]
 Conseillères municipales Mme [REDACTED]
 Mme [REDACTED]
 Conseillers municipaux M. [REDACTED]
 M. [REDACTED]
 M. [REDACTED]

L'Assemblée de ce jour a été convoquée par publication dans la Feuille officielle d'avis du District de Courtelary no 40 du vendredi 3 novembre 2023, par affichage public et par le site internet.

Le Président de l'Assemblée municipale informe que pour les besoins du procès-verbal, l'Assemblée est enregistrée. Si lors de la prise de parole, une personne ne souhaite pas être enregistrée, elle est priée de le dire lors de sa prise de parole, l'enregistrement sera éteint pendant son temps de parole.

SCRUTATEURS :

M. [REDACTED] (partie gauche de la salle + le Maire, le Président des Assemblées et Mme [REDACTED]) et M. [REDACTED] (partie droite de la salle + les 5 autres membres de l'autorité) sont nommés à l'unanimité scrutateurs.

M. [REDACTED], administrateur des finances, et Mme [REDACTED], secrétaire municipale, sont présents dans la salle pour toute la durée de l'Assemblée et n'ont pas le droit de vote. Au fond de la salle, se trouvent 8 spectateurs.

16 ayants droit sont dénombrés dans la partie gauche et 17 ayants droit dans la partie droite, soit au total 33 ayants droit au vote.

Citoyens et citoyennes inscrits : **1248**

Citoyens et citoyennes présents : 33 personnes (*soit 2.65 %*)

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de l'assemblée municipale ordinaire du 19 juin 2023
2. Discuter et approuver le budget municipal 2024, les quotités et taxes
3. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 117'500.00 pour l'achat d'un camion-nacelle pour le corps des sapeurs-pompiers de la Suze
4. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 370'000.00 pour la rénovation totale de la rue Beuchemaitin
5. Prendre connaissance de l'arrêté de compte concernant l'acquisition d'un véhicule pour le service de voirie
6. Information sur les projets en cours
7. Divers

En l'absence de demande de modification dans la chronologie des points figurant à l'ordre du jour, ce dernier est accepté à l'unanimité par l'Assemblée municipale.

OUVERTURE :

Le Président de l'Assemblée municipale reconnaît l'Assemblée légalement constituée et la déclare ouverte.

1. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE MUNICIPALE DU 19 JUIN 2023

Le Président de l'Assemblée municipale fait savoir que le procès-verbal de l'Assemblée municipale ordinaire du 19 juin 2023 a été déposé publiquement du 3 juillet 2023 au 11 août 2023 dans la feuille officielle d'avis du district de Courtelary no 25 du vendredi 30 juin 2023. Durant le délai légal, le procès-verbal n'a fait l'objet d'aucune opposition. Aussi, le Président de l'Assemblée municipale déclare le procès-verbal comme approuvé.

2. DISCUTER ET APPROUVER LE BUDGET MUNICIPAL 2024, LES QUOTITÉS ET TAXES

La parole est donnée à Mme [REDACTED], Conseillère municipale, responsable des finances, impôts et assurances pour la présentation du budget municipal 2024, des quotités et des taxes.

Mme [REDACTED] salue l'assemblée et commence la présentation du budget municipal 2024 par :

L'excédent de charges du compte global se monte à CH 96'087.20 qui se compose ainsi :

Compte général	CHF 0
Alimentation en eau (excédent de charges)	CHF 19'775.00
Assainissement eaux usées (excédent de charges)	CHF 42'405.00
Gestion des déchets (excédent de charges)	CHF 36'891.60
Sapeurs-pompiers (excédent de revenus)	CHF 2'984.40

Le résultat du compte général de CHF 284'649.93 qui est financé par les impôts avant prélèvement sur le fond de réserve de fiscalité.

Résultat avant prélèvement FS fiscalité	./.	CHF 284'649.93
Prélèvement FS fluctuations fiscalité		CHF 285'000.00
Amortissement suppl. non attribué		CHF 350.07

Résultat du budget 2024 **CHF 0.00**

Elle présente ensuite les investissements déjà votés :

Remplacement véhicule SP S55	CHF 76'600.00
Maison de l'enfance	CHF 4'000'000.00
Aménagement sentier berges de la Suze	CHF 30'000.00
Concept réaménagement Gare	CHF 10'000.00
Etude Ruisseau Les Malés	CHF 55'000.00
./.	CHF 50'000.00
Révision PAL	CHF 10'000.00
TOTAL	CHF 4'131'600.00

Puis les investissements encore à voter :

A voter par l'exécutif :

Amélioration systèmes fermetures bâtiments	CHF 30'000.00
Etude réaménagement extérieurs halle/place sport	CHF 30'000.00
Achat balayeuse électrique conciergerie	CHF 24'000.00
Traitement charpente ancienne scierie	CHF 35'000.00
Etude réfection Rue Centrale – Gare est	CHF 60'000.00
Remplacement véhicule TP – tracteur	CHF 90'000.00
Conduite eau fontaine – La Couronne	CHF 35'000.00
Etude réaménagement déchets	CHF 20'000.00
Cadastre des ouvrages de protection des eaux	CHF 20'000.00
TOTAL	CHF 344'000.00

Mme [REDACTED] rappelle que ces investissements sont de la compétence du Conseil municipal, car ceux-ci ne dépassent pas les CHF 100'000.00.

A voter par le législatif :

Couvert extérieur bâtiment communal	CHF 320'000.00
Construction «Pavillon»	CHF 500'000.00
Réfection – Rue Beuchemaitin	CHF 370'000.00
Réfection pont Rue des Prés	CHF 600'000.00
TOTAL	CHF 1'790'000.00

TOTAL DES INVESTISSEMENTS **CHF 6'265'600.00**

Les projets de construction d'un pavillon et la réfection du pont de la Rue des Prés seront votés lors d'une prochaine assemblée, en effet ceux-ci n'étaient pas encore assez aboutis lors de l'établissement du budget.

Elle présente ensuite les principales différences entre le budget 2024 et 2023 :

0 - Administration générale

Budget 2024	Charges nettes	CHF	792'759.55
Budget 2023	Charges nettes	CHF	737'623.40
Comptes 2022	Charges nettes	CHF	756'117.25

Une augmentation d'environ CHF 55'000.00 par rapport au budget 2023.

1 – Ordre et sécurité publique, défense

Budget 2024	Charges nettes	CHF	56'822.10
Budget 2023	Charges nettes	CHF	60'543.05
Comptes 2022	Charges nettes	CHF	39'336.80

Une amélioration de CHF 3'720.95 par rapport à 2023.

2 – Formation

Budget 2024	Charges nettes	CHF	1'964'013.10
Budget 2023	Charges nettes	CHF	2'158'991.00
Comptes 2022	Charges nettes	CHF	2'013.231.71

Il y a une importante amélioration de CHF 194'977.90 par rapport à 2023 qui est due en particulier à la fermeture d'une classe d'école enfantine ainsi que de la baisse des coûts des mesures pédagogiques particulières, c'est-à-dire des classes spéciales.

3 – Culture, sport et loisirs

Budget 2024	Charges nettes	CHF	246'297.70
Budget 2023	Charges nettes	CHF	176'507.70
Comptes 2022	Charges nettes	CHF	162'695.18

Une augmentation d'environ CHF 70'000.00 qui provient de l'entretien des espaces de loisirs qui devront être mis en conformité et de l'amortissement en lien avec le futur pavillon budgété.

4 – Santé

Budget 2024	Charges nettes	CHF	6'500.00
Budget 2023	Charges nettes	CHF	8'500.00
Comptes 2022	Charges nettes	CHF	3'468.90

5 – Sécurité sociale

Budget 2024	Charges nettes	CHF	1'726'835.00
Budget 2023	Charges nettes	CHF	1'803'660.00
Comptes 2022	Charges nettes	CHF	1'819'730.14

Une baisse d'environ CHF 77'000.00 provenant d'une baisse de la participation communale aux prestations complémentaires et à la compensation des charges ainsi qu'une baisse des coûts de la crèche.

6 – Transports

Budget 2024	Charges nettes	CHF	782'087.73
Budget 2023	Charges nettes	CHF	714'037.97
Comptes 2022	Charges nettes	CHF	686'677.06

L'augmentation de CHF 68'000.00 est due au fait qu'il a été décidé de ne pas faire de prélèvement sur le fonds spécial des routes à la vue des investissements prévus ces prochaines années.

7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Budget 2024	Charges nettes	CHF	119'244.75
Budget 2023	Charges nettes	CHF	103'177.20
Comptes 2022	Revenus nets	CHF	14'482.70

8 – Economie publique

Budget 2024	Revenus nets	CHF	60'200.00
Budget 2023	Revenus nets	CHF	63'200.00
Comptes 2022	Revenus nets	CHF	71'684.83

9 – Finances et impôts (avant attribution du résultat et amortissement suppl. obligatoire)

Budget 2024	Revenus nets	CHF	5'349'710.00
Budget 2023	Revenus nets	CHF	5'097'310.00
Comptes 2022	Revenus nets	CHF	8'110'130.00

Une différence de CHF 252'000.00 par rapport à 2023 provient principalement des impôts. Il y a également des différences en lien avec la péréquation financière que nous devons payer, soit environ CHF 371'000.00, c'est CHF 100'000.00 de plus qu'en 2023. En effet, c'est une répercussion directe des impôts supplémentaires touchés en 2022.

Les principales différences de revenu en comparaison du budget 2024 / budget 2023 / comptes 2022

	2024	2023	2022
Impôts directs, personnes physiques	4'858'000.00	4'638'800.00	6'465'819.85
Impôts directs, personnes morales	1'063'000.00	961'000.00	1'825'742.05
Autres impôts directs	470'000.00	420'000.00	535'132.10
Impôts sur la possession et sur la dépense	10'000.00	10'000.00	8'525.50
TOTAL	6'401'000.00	6'029'800.00	8'835'219.50
Quotité	1.72	1.72	1.82

Une augmentation de CHF 371'000.00 a été prévue en 2024 par rapport à 2023. On constate également la grande différence entre 2022 et 2024. L'année 2022 était une année exceptionnelle. Le bon tissu de contribuables actuel permet une stabilité dans les entrées fiscales.

Les excédents au Bilan	Résultat	Fortune estimée à fin 2024
Compte général	CHF 0	CHF 5'486'000.00
Alimentation en eau	./ CHF 19'775.00	CHF 533'700.00
Assainissement des eaux	./ CHF 42'405.00	CHF 365'500.00
Gestion des déchets	./ CHF 36'891.60	CHF 272'000.00
Sapeurs-pompiers	+ CHF 2'984.40	CHF 379'000.00

Les quotités et taxes communales (aucune modification en 2024)

Quotité d'impôt	1.72	
Taxe immobilière	1.10	o/oo de la valeur officielle
Taxe des chiens	CHF 50.00	par chien
Taxe des eaux	CHF 1.80	par m3 d'eau consommée + taxes de base inchangées
Taxe d'épuration	CHF 2.15 + CHF 0.35	par m3 d'eau consommée par m3 d'eau consommée pour le fonds cantonal (actuel CHF 0.50) + taxes de base inchangées
Taxe des déchets	CHF 210.00 CHF 105.00	par ménage par personne seule
Taxe d'exemption du service de défense	6.5 %	de l'impôt cantonal, max. CHF 450.00

La planification financière 2023-2028 a été élaborée, celle-ci montre l'évolution des finances de la commune à moyen terme et permet d'élaborer un plan des investissements. La planification intègre tous les investissements prévus par le Conseil municipal. On constate que des excédents de charges sont prévus jusqu'en 2025. Cette situation est due à l'importante péréquation financière que nous devons payer en raison des rentrées d'impôts en 2022 qui ont un impact jusqu'en 2025. Dès 2026, une amélioration est prévue, car nous aurons terminé de payer l'amortissement de la réévaluation du patrimoine administratif suite à l'introduction du MCH2.

L'évolution de la fortune est également présentée. L'on constate que les fonds propres sont bons et permettent de vivre avec des excédents de charges raisonnables. Il faut que le Conseil municipal soit conscient que malgré la bonne situation actuelle des finances, il doit toutefois rester vigilant pour les investissements futurs.

Conclusions :

Malgré des rentrées fiscales toujours importantes et de la baisse des coûts de l'enseignement et de la sécurité sociale, le compte général boucle de manière négative, avant prélèvement sur le financement spécial relatif aux fluctuations de la fiscalité, en raison de :

- la contribution communale à la péréquation financière qui est élevée en raison des rentrées fiscales supplémentaires touchées en 2022,
- l'augmentation des amortissements comptables en relation avec les importants investissements déjà réalisés et prévus.

Grâce au prélèvement sur le financement spécial relatif aux fluctuations de la fiscalité, le compte général peut boucler de manière équilibrée.

Le Conseil municipal a approuvé le budget 2024 lors de sa séance du 23 octobre 2023 et recommande à l'assemblée municipale d'approuver :

1. La quotité d'impôt applicable aux impôts communaux à 1.72 - inchangée
2. Le taux applicable à la taxe immobilière 1.10 o/oo – inchangé
3. Le budget municipal 2024

Le Président remercie Mme [REDACTED] pour sa présentation détaillée, il précise encore que les personnes qui souhaitent prendre la parole veuillez bien communiquer leur nom pour les besoins du procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et propose de voter les trois points en un bloc et passe au vote.

Par vote à main levée, les ayants droit approuvent le budget municipal 2024, les quotités et les taxes à l'unanimité.

3. DISCUTER ET APPROUVER UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 117'500.00 POUR L'ACHAT D'UN CAMION-NACELLE POUR LE CORPS DES SAPEURS-POMPIERS DE LA SUZE

La parole est donnée à M. [REDACTED], Maire, responsable du dicastère administration générale et sécurité publique pour la présentation de la demande du crédit d'engagement de CHF 117'500.00 pour l'achat d'un camion-nacelle pour le Corps des Sapeurs-pompiers de la Suze.

M. le Maire explique la situation actuelle. En effet, suite à la réorganisation des moyens d'intervention dans le canton de Berne suite au départ de Moutier, le Corps des Sapeurs-Pompiers La Suze à l'opportunité d'acquérir ce véhicule à un prix très favorable. En effet, le CRISM de Moutier perdra de ce fait la tâche de centre de renfort attribuée par le canton Berne lors de son transfert dans le canton du Jura. Aussi, les nouveaux centres de renfort seront Bienne, Erguel (St-Imier) et Tramelan. Pour donner suite à ces réorganisations régionales, le Centre de Renfort de Tramelan doit remplacer son camion-nacelle afin que celui-ci réponde pleinement aux nouvelles exigences cantonales, à savoir de disposer d'un véhicule qui permet un déploiement d'un minimum de 30 mètres. Il s'agit d'une opportunité unique d'acquérir un camion-nacelle à un prix tout à fait favorable.

Ce camion dispose d'un bras élévateur télescopique de 28m avec une nacelle de travail pouvant accueillir 3 personnes. Il peut être déployé rapidement et dans des endroits exigus. La plateforme peut encore être équipée d'un canon à eau pour la lutte contre les incendies ou d'une civière pour l'évacuation de blessés. Installé sur un châssis MERCEDES ATEGO, d'un poids de 12 tonnes. Il dispose également d'une transmission 4x4 nécessaire lors de la période hivernale dans notre région.

Le CSP Tramelan va conserver la majeure partie de l'équipement technique contenu dans ce véhicule pour leur permettre d'équiper le futur camion-échelle dont ils vont disposer. Une partie des équipements qui vont être intégrés à ce camion sont déjà disponibles au sein du CSP de La Suze. D'autres équipements seront intégrés par la suite au véhicule en fonction des besoins. Ceux-ci seront acquis via les budgets courants du service et ne font donc pas partie de l'enveloppe d'achat de ce véhicule.

Des photos du futur véhicule sont présentées.

Le concept d'engagement global du CSP La Suze ne devra pas être adapté, car ce véhicule intervient déjà en cas d'alarme sur nos communes lors de feux moyens ou grands. Ce véhicule sera stationné au hangar de Sonceboz après réorganisation des véhicules existants.

Récapitulatif des coûts

	Véhicule	Matériel	Total (CHF)
Véhicule S57	108'695.65 CHF		108'695.65 CHF
Matériel agencé dans véhicule		0.00 CHF	0.00 CHF
SOMME [HT]	108'695.65 CHF	0.00 CHF	108'695.65 CHF
TVA [8.1 %]	8'804.35 CHF	0.00 CHF	8'804.35 CHF
SOMME [TTC]	117'500.00 CHF	0.00 CHF	117'500.00 CHF
Réserve			0.00 CHF
TOTAL investissement [TTC]			117'500.00 CHF

Le prix d'achat neuf du camion-nacelle pour le CSP de Tramelan en 2014 au prix de CHF 507'000.00. Le véhicule a été entretenu selon les règles de l'art tout au long de son utilisation. En 2024, il fera l'objet d'une grande révision des 10 ans, les coûts seront supportés par le CSP Tramelan.

Cet investissement a été intégré au plan de financement du CSP La Suze. Le véhicule sera amorti sur 10 ans et ces frais d'amortissements (10% du prix) sont supportables pour le CSP La Suze.

M. le Maire précise encore que le Corps des Sapeurs-pompiers de La Suze dispose actuellement d'une échelle, mais il faut être 4 personnes, il faut l'accrocher un véhicule et c'est très compliqué de travailler avec l'échelle actuelle.

L'Etat major du CSP La Suze et le Conseil municipal vous recommande d'approuver le crédit d'engagement de CHF 117'500.00 pour l'achat d'un camion-nacelle pour le corps des sapeurs-pompiers de la Suze.

Le Président remercie le Maire pour sa présentation détaillée et ouvre la discussion.

Mme [REDACTED] demande si le véhicule rentre dans le hangar ? ou est-ce qu'il faudra encore agrandir le hangar ?

M. le Maire répond que cela n'est pas nécessaire, le CSP La Suze a déjà planifié l'emplacement de chaque véhicule suite à ce changement.

Mme [REDACTED] demande si les frais pour l'achat du camion seront répartis entre Sonceboz et Corgémont.

M. le Maire répond que Sonceboz est la commune-siège, et Corgémont cède les taxes des pompes à la commune de Sonceboz. L'achat est financé par le compte des Sapeurs-pompiers qui est financé en grande partie par les taxes.

La réponse n'est pas tout à fait claire pour Mme [REDACTED], aussi, le Président précise que c'est le fruit du pot commun entre Sonceboz et Corgémont qui permet de financer l'achat de ce camion-nacelle.

M. [REDACTED] demande si le coût d'achat fait partie de ce pot commun ? Ou est-ce un investissement que la commune fait séparément ?

M. le Maire précise que c'est le compte des Sapeurs-pompiers qui assume cela, il s'agit d'un compte qui s'autofinance précise encore M. [REDACTED] comme les eaux, eaux usées et les déchets.

M. [REDACTED] demande si ce n'est pas un achat de luxe ce camion nacelle ?

M. le Maire répond qu'une analyse a été faite avec le Corps des Sapeurs-pompiers et actuellement, c'est vraiment un besoin. Pour des bâtiments à Sonceboz et Corgémont, il est nécessaire de pouvoir gicler de l'eau par le dessus du bâtiment. Il cite l'exemple de la nouvelle société Alleima qui va s'implanter prochainement à Sonceboz-Sombeval.

Mme [REDACTED] demande si ce camion peut avoir une autre utilité pour la commune, par exemple mettre les décorations au sapin de Noël ?

M. le Maire répond que c'est à discuter avec le Corps de Sapeurs-pompiers, il pourrait aussi être utilisé dans le cadre d'élagage ainsi, nous pourrions économiser des frais de location de véhicule.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et propose de passer au vote.

Par vote à main levée, les ayants droit approuvent le crédit d'engagement de CHF 117'500.00 pour l'achat d'un camion-nacelle pour le Corps des Sapeurs-pompiers de la Suze à l'unanimité.

4. DISCUTER ET APPROUVER UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 370'000.00 POUR LA RÉNOVATION TOTALE DE LA RUE BEUCHEMAITIN

La parole est donnée à Mme [REDACTED], Conseillère municipale, responsable du dicastère protection et aménagement de l'environnement pour la présentation de la demande du crédit d'engagement de CHF 370'000.00 pour la rénovation totale de la rue Beuchemaitin.

Mme [REDACTED] informe que cette demande de crédit d'engagement annule et remplace la demande de crédit voté par la population en date du 24 janvier 2021, soit un crédit de CHF 120'000.00 pour le remplacement partiel de la conduite d'alimentation en eau avait été accepté par la population en 2021. Or, entre temps, il y a eu plusieurs fuites sur la deuxième partie de la rue. Aussi, il a été décidé de reporter le projet pour l'intégralité de la rue, c'est-à-dire :

- la canalisation d'eau potable complète
- la canalisation d'eau usée sur 10 m
- l'enrobé complet

Elle présente ensuite le récapitulatif des coûts :

Génie civil	CHF 198'410.00
Conduites d'alimentation en eau	CHF 99'800.00
Frais de géomètre	CHF 20'000.00
Divers et imprévu	CHF 51'790.00
Total	CHF 370'000.00

Pour terminer, Mme [REDACTED] informe que le Conseil municipal recommande d'accepter le crédit d'engagement de CHF 370'000.00 pour la rénovation totale de la rue Beuchemaitin.

Le Président remercie Mme [REDACTED] pour sa présentation détaillée et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et propose de passer au vote.

Par vote à main levée, les ayants droit approuvent le crédit d'engagement de CHF 370'000.00 pour la rénovation totale de la rue Beuchemaitin à l'unanimité.

5. PRENDRE CONNAISSANCE DE L'ARRÊTÉ DE COMPTE CONCERNANT L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE POUR LE SERVICE DE VOIRIE

La parole est donnée à M. [REDACTED], Conseiller municipal, responsable du dicastère des travaux publics, énergie et trafic pour la présentation de l'arrêté de compte concernant l'acquisition d'un véhicule pour le service de voirie.

M. [REDACTED] présente deux photos du véhicule en question, ainsi que le décompte ci-dessous :

Crédit voté par l'assemblée municipale aux urnes du 24.01.2021 CHF 220'000.00

Coût d'acquisition du véhicule (Victor Meili) CHF 217'922.30

Total CHF 217'922.30

Amélioration	- CHF 2'077.70
--------------	----------------

Le décompte a été approuvé par le Conseil municipal lors de sa séance du 30 octobre 2023.

Le Président remercie M. [REDACTED] pour sa présentation détaillée et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

6. INFORMATIONS SUR LES PROJETS EN COURS

Informations concernant la Maison de l'Enfance

Le président passe la parole à M. [REDACTED], Maire, afin d'informer sur l'état d'avancement du projet de la Maison de l'Enfance.

L'avancement du projet peut être constaté sur le site, M. [REDACTED] rappelle que le 23 janvier 2023, un crédit supplémentaire de CHF 900'000.00 a été voté. Le 20 février 2023, la 1ère séance de la commission du Bâtiment de l'Enfance a eu lieu. La commission du Bâtiment de l'Enfance est composée comme suit :

Président [REDACTED], Maire
Vice-Président [REDACTED], Vice-Maire
Secrétaire [REDACTED], Secrétaire municipale
Membres: [REDACTED], Conseiller municipal
[REDACTED], Chef-concierge
[REDACTED], Directrice de l'Ecole primaire
[REDACTED], Directrice de la Crèche Au P'tit Soleil
Manuel Quiroga, Directeur de l'EJC

Les procédures d'adjudication concernant le terrassement et le gros œuvre ont dû être annulées, puis relancées. Après l'adjudication des travaux de gros œuvre et terrassement, les travaux de terrassement ont débuté le 22 août 2023. M. [REDACTED] présente le plan de terrassement et explique que les excavations sont relativement profondes. Ensuite de quoi une couche spéciale en gravier pour l'évacuation de l'eau a été faite, puis différentes couches avec différents matériaux pour arriver à la hauteur des fondations.

Le 23 octobre, les travaux ont débuté par les fondations. Les travaux vont très vite. A fin novembre, les travaux de bétonnage du radier ont commencé. Comme le chantier avait de l'avance, il a été décidé de commencer de monter les murs avant la pause hivernale. Il souligne l'excellent travail de l'entreprise [REDACTED] avec de très bons chefs de chantier.

Début décembre, les travaux d'installation de chauffage, de sanitaires, d'électricité et de ventilation ont été adjugés.

À ce jour, 17 séances de commission et 15 séances de chantier ont eu lieu.

Une pause hivernale de trois semaines aura lieu fin décembre 2023 – début janvier 2024, actuellement le chantier est en pause car il fait trop froid et il y a trop de neige. S'il y a un redoux, certains travaux pourront encore être entrepris avant le 21, ensuite l'entreprise sera en vacances pendant trois semaines. Le chantier reprendra en fonction des conditions météorologiques dès mi-janvier 2024. M. le Maire présente quelques photos du chantier dont il détaille les étapes.

M. [REDACTED] rappelle le délai d'entrée prévu, soit octobre 2025.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe la parole à Mme [REDACTED] pour la présentation du plan de mobilité scolaire demandée par le Conseil municipal.

Informations concernant le Plan de mobilité scolaire CT

Mme [REDACTED] commence par expliquer les objectifs de l'étude demandée :

L'établissement du plan de mobilité scolaire a pour but de concevoir de manière globale les déplacements générés par les élèves et de proposer des solutions qui tiennent compte de l'ensemble des problèmes identifiés.

Les enjeux en filigrane de cette démarche sont les suivants :

- Augmenter le confort et la sécurité des écoliers et par extension, de l'ensemble des personnes se déplaçant à pied et à vélo sur le territoire communal
- Encourager les déplacements à pied dans le cadre des déplacements domicile - école
- Favoriser le mouvement chez les enfants
- Favoriser l'entraide dans les quartiers et le village
- Agir en faveur de l'environnement en diminuant les déplacements motorisés (parents-taxi)

Point de situation :

- Mandat à l'entreprise [REDACTED] afin de faire une étude sur la mobilité scolaire avec la collaboration du Parc Chasseral.
- Diagnostic de la situation actuelle à l'aide d'un questionnaire distribué aux parents (40% de réponses) et visite des alentours des 2 écoles pour identifier à première vue quelques secteurs pouvant être sources d'insécurité.
- Atelier participatif au mois de septembre, seul 7 personnes ont participé mais très constructif.
- Elaboration de différentes mesures

Dans un deuxième temps :

- Décider quelles mesures seront appliquées
- Mise en œuvre des mesures

Mme [REDACTED] présente quelques-unes des propositions de mesures prioritaires, mais rien n'a encore été décidé.

Pour la première ; il s'agit de faire un chemin depuis la Rue de la Gare jusqu'à l'école, celui-ci passerait par le terrain de foot afin d'éviter de passer sur la Rue de la Gare et la Rue des Prés. Dans le même temps, il y a la proposition de faire un chemin le long de la Suze, mais ce point vous sera présenté par Mme [REDACTED] tout à l'heure.

Il est aussi proposé de valoriser les deux chemins des écoliers existants en collaboration avec le Parc Chasseral...Actuellement, il en existe deux, un qui va depuis l'Euchette jusqu'à l'école et de l'école jusqu'à la Fin du Pertuis. Il s'agirait d'agréments le chemin d'école de jeux, cela dépendra de ce que proposent aussi les enfants. Eventuellement, éclairer ces deux chemins, mais il faut d'abord avoir une discussion avec les propriétaires.

Réalisation d'un flyer de communication qui rappelle les règles de conduite sur le chemin de l'école, modalités d'accès, éléments de prévention contre le harcèlement scolaire, etc.

Organisation d'une aire de dépose-minute, à mettre en place en priorité, sur la place à côté du bâtiment administratif. Il s'agira d'un marquage au sol, aucun élément fixe, la place pourra toujours être utilisée par exemple pour la fête du village, etc. Différents types de places de parc seront prévus.

Réorganisation du stationnement à la Rue des Prés, les places de parcs seraient avancées sur le trottoir et le trottoir se trouverait entre les places de parcs et le bâtiment. Dans l'idéal, ces deux derniers points devraient être faits avant que les enfants n'entrent dans le nouveau Bâtiment de l'Enfance.

Le Président ouvre la discussion.

Mme [REDACTED] prend la parole et demande si dans cette réflexion sur la sécurité, s'il est prévu de prendre des mesures dans la zone de la Coop et la Poste, car elle trouve cette zone très dangereuse, il n'est plus possible d'envoyer un enfant seul à la Coop.

M. le Maire répond qu'il y a déjà eu des réflexions à ce sujet. Il faudrait un passage piéton.

Mme [REDACTED] propose de faire une zone pour piétons.

M. le Maire répond que l'Exécutif avait décidé d'attendre un peu, car les Rue de la Gare et Rue Centrale doivent être refaites.

Mme [REDACTED] dit qu'il faudrait faire une zone piétonne et dit qu'il ne faudrait pas trop attendre.

M. le Maire répond que l'Exécutif en prend note, actuellement, c'est difficile de gérer cela avec tous les travaux qu'il y a au village. Mais le dossier sera étudié rapidement.

Mme [REDACTED] précise encore que les bus de remplacement CFF roulent à grande vitesse sur ce tronçon, il ne faut pas attendre avant de faire une zone de rencontre.

M. le Maire dit qu'effectivement, c'est une possibilité, ou de faire une partie limitée à 30km/h comme cela sera fait à la Gare.

M. [REDACTED] rajoute qu'il y a vraiment urgence. C'est de suite qu'il faut faire quelque chose, il y a aussi tous les frontaliers qui passent par là et ceux-ci roulent vite. Selon lui, il y a également urgence devant le bâtiment communal. C'est quelque chose de facile à faire et cela ne doit pas coûter des millions.

M. le Maire dit que c'est un thème qui sera pris à la séance hors cadre. Et confirme que cela peut se faire assez rapidement, il faudra également anticiper l'augmentation de la circulation.

M. [REDACTED] demande à ce que nous soyons prudents avec les zones limitatives de vitesse, car la vitesse n'est pas la même si on passe à la Coop à 11 heures du matin ou à 1h en pleine nuit. Elles sont faites indépendamment de l'heure et il propose si c'est possible de limiter la vitesse pendant certains moments de la journée seulement.

M. le Maire pense que ce n'est pas possible de délimiter une zone 30km/h dans le temps. De plus, il y a énormément de circulation dans ces zones.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe la parole à M. [REDACTED] pour la présentation du point de situation du chauffage à distance.

Informations concernant le Chauffage à distance

M. [REDACTED] dit que le dossier est à l'arrêt, car nous attendons l'autorisation de la Préfecture pour le permis de construire. Cela prend du temps, c'est assez impressionnant, cela fait des semaines et des semaines que le dossier est posé là-bas. Des contacts réguliers sont pris avec la Préfecture afin de faire avancer le dossier. Les instances nous demandent de faire de l'écologie et lorsqu'on le fait, elles nous font attendre.

M. [REDACTED] demande si concernant le permis pour la Rue du Collège 31, est-ce vrai qu'il y a eu une opposition et que la Préfecture refuserait. Est-ce qu'il y a une proposition qui est en cours ?

M. [REDACTED] confirme qu'il n'y a pas eu d'opposition à sa connaissance, donc pas d'autre proposition.

M. [REDACTED] a entendu que c'est parce que c'est trop près de l'école et que la cheminée est trop haute.

M. [REDACTED] confirme que cela n'est pas vrai.

Plusieurs personnes dans la salle rappellent qu'elles attendent sur ce chauffage. Ce à quoi M. [REDACTED] leur répond : « *Moi le premier* ».

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe la parole à M. [REDACTED] pour la présentation de la situation concernant le pont de la Rue des Prés.

Informations Pont de la Rue des Prés

M. [REDACTED] rappelle que le 5 décembre 2022, un crédit de CHF 250'000.00 a été voté par l'assemblée municipale. Début 2023, le projet a été lancé avec le bureau d'ingénierie [REDACTED]. Suite à cela, il nous a été dit qu'il fallait faire des sondages supplémentaires, ceux-ci ont été effectués en mai 2023, dans le revêtement du tablier par l'entreprise [REDACTED]. Suite aux résultats du sondage, il se peut fortement que les coûts soient plus élevés que prévus. Aussi, en août 2023, la commune a lancé son appel d'offres. En septembre, les offres étaient supérieures au crédit voté. Le Conseil municipal a revu sa stratégie. En novembre 2023, un montant plus précis a été demandé au bureau [REDACTED] pour un nouveau pont. Nous attendons les résultats de ce nouveau devis pour début 2024. Suite à cela, le Conseil municipal devra décider quelle stratégie adopter en fonction du résultat du devis de [REDACTED], ensuite de quoi, il est probable qu'une assemblée extraordinaire soit convoquée en mars.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe la parole à Mme [REDACTED] pour la présentation de l'avancée des travaux du Plan d'aménagement des eaux de la Suze.

Informations concernant le PAE de la Suze

Mme [REDACTED] présente les phases du projet 2023, le projet a démarré en janvier, il est scindé en trois parties : la première partie 2023-2024 ; la deuxième 2024-2025 et la troisième 2025-2026.

Les travaux se déroulent d'Est en Ouest sur la première partie de janvier à mars les travaux de coordination ont eu lieu. D'avril à juin, il y a eu le défrichage énorme, l'installation des pistes de chantier et le lancement des travaux dans l'eau. Les travaux ont débuté vers le pont de la [REDACTED]. De juillet à septembre, les travaux dans l'eau ont continué. Et puis il y a eu le début des travaux Swisscom, car tous les câbles Swisscom doivent être changés, car ceux-ci passent dans la zone réservée aux eaux, le tracé a dû être revu. D'octobre à décembre, pour des raisons écologiques, les travaux dans l'eau doivent être arrêtés. Les travaux de génie civil de Swisscom sont terminés.

L'année prochaine, de janvier à mars, [REDACTED] va tirer ses câbles, le défrichage de la 1ère partie de l'étape 2 aura lieu. En parallèle, les travaux du nouveau méandre seront lancés. D'avril à juin, il est prévu la suite et fin des travaux de l'étape 1. De juillet à décembre, il est prévu de débiter les travaux de l'étape 2. L'avancement des travaux est bien évidemment tributaire des conditions météorologiques. En effet, lorsque le terrain est gorgé d'eau, on ne peut pas avancer avec les travaux.

Le Président ouvre la discussion.

Mme [REDACTED] dit que pour elle, cela a été un choc le défrichage qui a été fait le long de la Suze, nous avons des Berges remplis d'arbres, de buissons de toute sorte, dans lesquels il y a plein d'oiseaux qui nichent, et on dit

que dans 10 ans, nous aurons un endroit écologique pour les animaux. Elle se demande si quelqu'un est allé leur expliquer, partez et revenez dans 10 ans... Des sommes immenses sont dépensées pour faire cela, elle a de la peine à comprendre ce qui est écologique dans tout cela. Elle se demande si la commune s'attendait à cela... Et maintenant on lui dit qu'un nouvel espace sera défriché alors qu'il y a des martins-pêcheurs qui y viennent. Elle a vraiment de la peine à comprendre.

Mme [REDACTED] lui répond qu'elle est d'accord avec elle, mais le projet a mis du temps à démarrer sur la première partie et au moment où cela a dû commencer, le tout s'est un peu précipité. Et elle-même était un peu étonnée de la quantité de défrichage et elle trouve qu'il aurait pu prendre un peu moins. Sur l'étape 2, cela sera corrigé et il y aura moins de défrichage que ce qui a été fait sur la première étape. Malheureusement, ces défrichages sont nécessaires et c'est un prix à payer.

Mme [REDACTED] trouve qu'il aurait pu être défriché par bout pour avoir accès à la rivière.

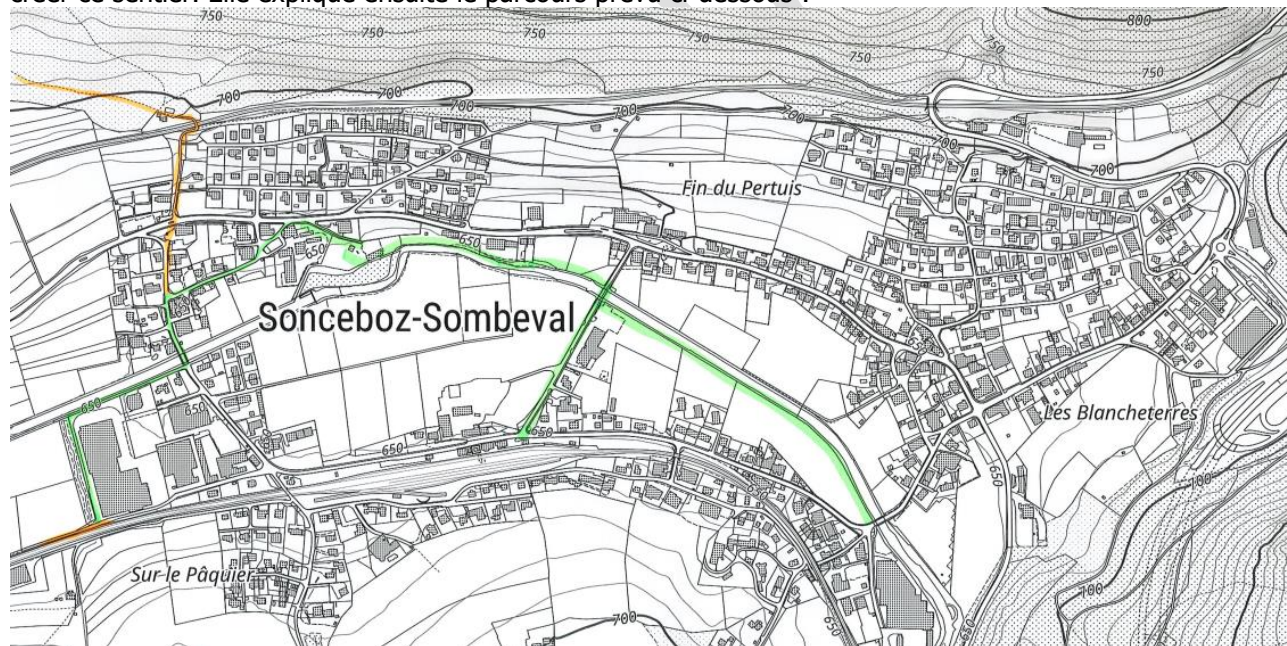
Mme [REDACTED] rajoute encore que le défrichage peut être fait seulement pendant une certaine période de l'année. Celui de l'étape 1 s'est fait dans la limite de la période autorisée. Les choses ont été un peu précipitées, pour la partie suivante, cela sera pris plus tranquillement et il sera analysé quelles parties doivent être défrichées ou non.

M. le Maire souhaite rappeler que le projet date de 2016, il y a eu des oppositions à la Préfecture. Le traitement de ces oppositions a pris beaucoup de temps. La commune suit le projet de près et une discussion aura lieu avec le Syndicat des berges de la Suze et l'ingénieur en charge du dossier. Le Maire a également été surpris au mois de novembre lors des grandes précipitations par le niveau d'eau de la Suze qui a été très prêt à déborder. Il y a un très grand risque d'érosion sur ses terres arables et c'est une perte de terrain agricole. Et il confirme que le défrichage a été dramatique, cela a par ailleurs été discuté par certains Conseillers d'Etat.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe la parole à Mme [REDACTED] pour la présentation du chemin piétonnier prévu le long de la Suze.

Informations concernant le Chemin piétonnier

Mme [REDACTED] explique que cet itinéraire est également prévu dans le plan de mobilité comme l'a mentionné Mme [REDACTED], il a également été demandé par des citoyens. Aussi, les démarches ont été lancées pour créer ce sentier. Elle explique ensuite le parcours prévu ci-dessous :



Nouveau - Existant

Le but est d'en faire un itinéraire de randonnée officiel et de le raccorder au réseau pédestre existant. Pour le long de la Suze, il est prévu un chemin en gravier d'une largeur d'environ 1m – 1m30 avec une partie découverte de la faune et de la flore par des panneaux explicatifs. Nous en sommes pour l'instant au tout début, une rencontre avec différentes instances a cependant déjà eu lieu. Les prochaines étapes, c'est de revoir les plans existants du chemin piétonnier pour lequel des plans avait été faits il y a quelques années. Il faudra discuter avec les riverains, ce chemin sera intégré dans la conception régionale des transports et de l'urbanisme. Et faire une inscription dans le plan sectoriel du réseau des itinéraires de randonnées pédestres et préparer ensuite la partie « Découverte » dans le cadre du travail plus large qui a été commencé avec l'école primaire en lien avec la mobilité scolaire. L'avancé de ce projet vous sera donnée lors des prochaines assemblées.

Le Président ouvre la discussion.

M. [REDACTED] demande si le chemin est uniquement piétonnier ou si c'est aussi pour les vélos, trottinettes et autres ? Il trouve qu'un mètre trente de large, ce n'est pas beaucoup.

Mme [REDACTED] répond que l'idée est d'avoir un chemin pour piétons, cela n'empêchera pas les gens de passer à vélo. Nous ne voulons pas que cela soit une piste cyclable, cela doit rester piétonnier.

M. [REDACTED] demande ce qu'il en est du passage piétons vers la Clef sur la route principale, celui-ci est manquant. Il reste important.

M. le Maire explique que c'est une discussion que nous avons eue déjà plusieurs fois avec l'OPC, et eux ne dérogent pas, pour eux, il est exclu de mettre le passage piétons, car il n'y a pas assez de passages. Il faut un minimum de passage par jour afin qu'il puisse mettre un passage pour piétons. Ce problème est également connu des communes voisines, comme à Corgémont pour aller au terrain de foot. Mais la commune va continuer d'essayer.

M. [REDACTED] parle de la place de jeux vers l'église, et c'est dangereux pour les enfants de traverser sans passage piétons.

M. le Maire confirme que c'est compliqué de négocier avec certaines personnes du canton. La remarque a déjà été faite plusieurs fois, le canton a promis qu'il mettra une nouvelle fois une caméra au printemps 2023. Celle-ci n'a jamais été posée.

M. [REDACTED] dit que pour les automobilistes aussi se posent des questions quand ils voient l'ilot, ils ne savent pas s'ils doivent s'arrêter ou pas, ce qui pourrait engendrer des collisions. Aussi, ne faudrait-il pas enlever l'ilot ?

M. [REDACTED] répond que le canton pense que ce serait contre-productif de l'enlever.

M. [REDACTED] demande s'il est possible que l'on interdise le passage au nord de la Suze sur la première phase afin de protéger les arbres et les animaux. Surtout empêcher les promeneurs avec les chiens. Il n'est pas autorisé de pénétrer sur les champs agricoles d'avril à octobre, mais pour le reste de l'année.

M. le Maire répond qu'il va se renseigner, mais en théorie l'accès à l'eau doit être garanti.

M. [REDACTED] demande pourquoi passer au nord pour la phase 2 ? Il trouve que c'est compliqué de ce côté-là.

M. le Maire répond que le but est de rejoindre la Scierie. Le chemin sera sur la berge. Cela permet de rejoindre aussi directement Sombeval.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe la parole à Mme [REDACTED] pour la présentation de l'avancée des travaux du plan d'aménagement des eaux (PAE) les Malés.

Information concernant le PAE les Malés

Mme [REDACTED] présente le point de situation. Suite aux intempéries et les risques importants que représentent ce cours d'eau, une étude a été réalisée et un plan d'aménagement a été défini, une séance d'information à la population a été réalisée. Ensuite, le dossier a été transmis aux instances officielles en examen préalable. Lors de cet examen, une étude hydrogéologique complémentaire a été demandée. Cette étude a pour but de vérifier la présence de la nape phréatique et l'effet du cours d'eau sur celle-ci. Nous avons également travaillé avec les CFF afin de définir comment faire au mieux pour le passage sous les voies CFF. En effet, les CFF ont un planning précis pour leurs travaux. Au départ, les CFF souhaitaient remettre des conduites aux mêmes dimensionnements, ce qui ne couvrirait pas le risque sécuritaire. Il y a eu beaucoup de discussions avec les CFF afin de faire quelque chose d'un plus grand diamètre. Nous avons trouvé un arrangement et pour faciliter le travail des CFF, nous avons demandé un permis d'aménagement juste pour ce secteur afin de pouvoir respecter le planning des travaux avec les CFF.

Pour 2024 ; en janvier, nous allons recevoir les résultats de l'étude hydrogéologique complémentaire. Puis en février, le projet sera mis à jour en fonction de l'étude et des différents souhaits des riverains. En mars, le dossier sera envoyé en consultation. En mai 2024, le dossier sera en dépôt public. Pour arriver en décembre avec l'acceptation du plan d'aménagement des eaux des Malés par l'Assemblée municipale. Et en février 2025, la votation du crédit par les urnes.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

7. DIVERS

M. [REDACTED] demande ce qu'il en est concernant l'interdiction générale de stationner en hiver. Pour permettre le déblaiement de la neige, il n'a pas bien compris cette information. Est-ce que les places de stationnement marquées de longue date ou devant la Coop, ne peuvent pas être utilisées pendant l'hiver ? Peuvent-elles être utilisées quand il n'y a pas de neige ou menaces de chute de neige ?

M. [REDACTED] explique qu'il est préférable de les laisser libre afin de faciliter le travail du service de la voirie.

M. [REDACTED] reprend en disant que c'est préférable, mais pas une interdiction ?

M. [REDACTED] confirme.

M. le Maire ajoute qu'il est important de ne pas laisser les voitures aux bords des routes. Il a participé un matin au déblaiement des routes avec la voirie, et effectivement, c'est compliqué. Les différentes haies posent également problèmes si elles ne sont pas taillées, cela casse des rétroviseurs aux machines de la voirie. C'est pourquoi il rappelle aux citoyens qu'il faut impérativement tailler les haies avant l'hiver. Si des véhicules sont stationnés le long des trottoirs, on ne peut pas déblayer la neige correctement. Les voitures peuvent être déposées sur les places de parc officielles que cela soit à Sonceboz ou Sombeval.

M. [REDACTED] demande s'il est possible d'avoir des renseignements sur l'entreprise qui viendra s'implanter à la Bienna.

M. le Maire répond que c'est une entreprise de galvanoplastie, robotique et produits d'alliage de fibre, mais il ne peut pas en dire beaucoup plus, elle va amener environ trente places de travail. Il informe aussi qu'une demande de permis de construire a été publiée dans la feuille d'avis. Des travaux de mise en conformité auront lieu à l'intérieur du bâtiment et l'enveloppe du bâtiment sera refaite.

M. [REDACTED] demande si la totalité des locaux sont pris par cette entreprise ?

M. le Maire répond que ce n'est pas la totalité des locaux, mais toute la partie verte, dernière partie construite du côté de la Suze.

M. [REDACTED] dit qu'en 2017, la révision de l'aménagement local a été entreprise sauf erreur de sa part, 7 ans plus tard, ou en sommes-nous ? Il n'a pas d'information spontanément de la part de la commune.

M. le Maire informe que c'est un dossier très compliqué. Le plan d'aménagement a été fait, une commission a été créée. Le dossier a été envoyé en 2021 pour examen préalable à l'OACOT. Depuis 2021, nous attendons la réponse de cet office, il y a eu le COVID entre temps, tout a été en ralenti. Au début de cette année, des contacts réguliers ont été pris avec l'OACOT, pour terminer par interpellier Mme Evi Allemann afin de faire avancer ce plan d'aménagement. Nous l'avons reçu en retour et nous y travaillons et en début d'année prochaine, nous allons réunir la commission.

M. [REDACTED] rappelle les dispositions légales et l'OACOT dispose de 3 mois pour effectuer l'examen préalable. Il trouve que depuis 2021, c'est quand même un peu lent.

M. le Maire répond que c'est une situation compliquée, nous avons dû faire du forçing. Plusieurs communes sont dans la même situation.

Selon M. [REDACTED], certaines communes ont obtenu leur nouveau plan d'aménagement local dans les 6 mois, il s'agit notamment de la commune de la Ferrière, donc il y a des possibilités.

M. le Maire dit que cela peut dépendre dans la zone où il se trouve, peut-être qu'en zone de montagne c'est plus rapide, et il demande en quelle année cela a été fait ?

M. [REDACTED] dit que c'était certainement en 2021. Il ne comprend pas, car en 2019 à l'assemblée, il a été informé qu'il était prêt et le PAL a été envoyé en 2021 seulement à l'OACOT ? Donc il y a deux ans ou rien ne s'est passé ? Et maintenant on dit que c'est compliqué avec l'OACOT, la commune a aussi une responsabilité.

M. le Maire rappelle qu'il ne faut pas oublier qu'il y a eu cette période de COVID où il n'était pas possible de se rencontrer en présentiel. Puis tous les 3 mois, un courrier ou un mail a été adressé à l'OACOT afin que le projet avance.

M. [REDACTED] demande des explications, on nous informe que c'est venu en retour de l'OACOT et les citoyens n'ont aucun droit de regard sur ce qui est venu en retour.

Mme [REDACTED] précise que nous avons reçu une liste de questions à compléter en retour, ce n'est pas encore le résultat de l'examen préalable.

M. le Maire explique que nous aurons une séance d'ici quinze jours avec l'OACOT à Nidau et que nous suivons le dossier de près.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe la parole à M. le Maire pour son discours de fin d'année dont la teneur est la suivante :

« Mesdames, Messieurs, nous arrivons gentiment en fin d'année, bientôt les fêtes de Noël. Je peux vous assurer que nous avons passée une année très compliquée et intensive avec tous les projets en route, notamment la Maison de l'Enfance, et cette situation influence sur l'état de fatigue de plusieurs personnes. Je remercie la population pour l'approbation du crédit supplémentaire de CHF 900'000.00 pour la Maison de l'Enfance, cet argent était nécessaire pour pouvoir continuer le projet et ne pas devoir à la fin demander une rallonge. L'ensemble de l'exécutif est très reconnaissant par rapport à cette situation. J'aimerais aussi remercier tous mes collègues du Conseil, qui ont travaillé sur leurs projets respectifs avec beaucoup d'engouement et ils ont mérité une pause hivernale qui leur fera beaucoup de bien. J'aimerais aussi remercier tous les employés de la commune qui y ont consacré beaucoup de temps. Notamment les déménagements, la Crèche, l'EJC qui

était très à l'étroit l'année passée. En effet, une salle de classe de l'école enfantine s'est libérée dans ce bâtiment, aussi la place a pu être utilisée pour l'EJC. Pour tous ces déménagements, les personnes se sont beaucoup investies. Je vous souhaite à tous de joyeuses fêtes de fin d'année, profitez bien de ce moment hivernal pour vous reposez et je me réjouis de recommencer l'année et continuer de construire la Maison de l'Enfance et de suivre les autres projets en cours. Merci beaucoup à tous ! »

M. [REDACTED] prend la parole afin d'inviter l'assemblée à la collation prévue à la fin de l'assemblée.

La parole n'étant plus demandée, le Président annonce la fin de l'assemblée municipale. Il remercie les personnes présentes pour leurs participations et leurs interventions pertinentes tout le long de cette soirée. Il souhaite également de belles fêtes de Noël et une bonne reprise au début de l'année prochaine aux personnes présentes et clôt l'assemblée.

L'Assemblée s'achève à 20h29.

Au nom de l'Assemblée municipale

Le Président

La Secrétaire

[REDACTED]

[REDACTED]